DOSSIER ADHÉSION À L'UNAT NOUVELLE-AQUITAINE 2023

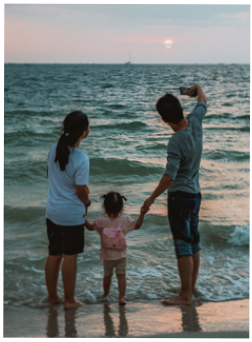

WWW.UNAT-NOUVELLE-AQUITAINE.FR

UNAT Nouvelle Aquitaine
Le tourisme
au service des hommes et des territoires

L'UNAT NOUVELLE-AQUITAINE AU SERVICE DES HOMMES ET DES TERRITOIRES

Déclinaison en région de l'UNAT national, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine est l'interface stratégique pour les acteurs de la filière du Tourisme Social et Solidaire, mais aussi l'interlocuteur incontournable des collectivités sur toutes les questions relatives au développement régional de la filière et d'une polique sociale du tourisme.

L'UNAT Nouvelle-Aquitaine rassemble plusieurs type d'établissements :

Refuges & Gîtes

Auberges de Jeunesse & Centres Internationaux de séjours

Centres de vacances & Centres sportifs

Campings & Résidences Villages de Vacances

Organisateurs de colonies de vacances, de séjours touristiques, de vacances adaptées ou linguistiques

Par son modèle de gouvernance multi-partie et une culture partenariale forte, le tourisme social et solidaire propose une approche différente des entreprises lucratives. De nombreuses initiatives du réseau apportent un impact économique et social bénéfique sur les territoires, tout en mobilisant différents acteurs de la société dans le cadre d'un développement durable des sites d'hébergements.

MISSION

Au service d'une mission d'intérêt général, l'UNAT NA rassemble et défend les acteurs touristiques de l'ESS engagés autour du projet de tourisme Social et Solidaire.

VISION

L'UNAT s'engage en faveur d'un tourisme ouvert à tous, facteur d'épanouissement individuel et collectif, vecteur de progrès social et au service d'une société plus solidaire et durable.

VALEURS

Vivre ensemble, Ouverture, Social et Solidaire, Valeur humaine, Respect de l'environnement....

NOS ENGAGEMENTS T NOS ACTIONS SUR LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

1. Etre connu et reconnu comme l'acteur régional de référence du tourisme social et solidaire et être associé aux grandes décisions institutionnelles.

2. Etre un laboratoire de création et d'expérimentation au service de notre mission.

3. Affirmer un ancrage fort dans les "territoires-destinations" touristiques de la région.

NOS AXES PRIORITAIRES :

- Axe 1 : Lobbying
- Axe 2 : Veille et animation du réseau
- Axe 3 : Services spécifiques aux membres

NOS ACTIONS :

Représenter et défendre les intérêts de ses membres par nos actions de représentation et de lobbying.

Organiser des temps de rencontre, avec des acteurs issus d'une culture commune, via nos réunions, séminaires et groupes de travail thémmatiques.

Communiquer et promouvoir l'offre et les actions de ses membres par l'édition de brochures spécifiques, l'animation des réseaux sociaux et la participation à des salons.

Innover et développer des actions et des projets dans une visée progressiste en participant aux groupes de travail et à la réflexion stratégique de projet.

Bénéficier d'un observatoire de l'activité Tourisme Social et Solidaire et d'indicateurs, chiffres-clés.

EN +, VOUS POUVEZ BENEFICIER :

- D'une ingénérie collective et de services sur mesure
- D'une garantie financière pour les organisateurs de séjours via le Fond Mutuel de Solidaité de l'UNAT.

QUI PEUT ADHÉRER ?

Avoir une activité dans le champ du tourisme et des loisirs ou avoir un intérêt à travailler sur ces sujets.

Etre une strcuture de l'Economie Sociale et Solidaire (Association, SCOP, ou toute entreprise à lucrativité modérée au sens de la loi ESS du 31.07.2014) ou une collectivité territoriale

Partager les valeurs et la charte de l'UNAT

LES GRANDS PRINCIPES DE L'ESS

Poursuivre un but social autre que le seul partage des bénéfices

Une lucrativité encadrée (notamment bénéfices majoritairement consacrés au maintien ou au développement de l'activité)

Une gouvernance démocratique et participative

COMMENT ADHÉRER ?

Prise de rendez-vous avec le(s) dérigeant(s) de l'organisme souhiatant adhérer pour mieux connaître sa structure, son activité et sa demande. Le dossier de demande d'adhésion dûment rempli sera ensuite soumis à l'étude et au vote du Bureau puis du Conseil d'Administration de l'UNAT Nouvelle-Aquitaine.

PROCESSUS D'ADHESION :

1. Remplir le formulaire d'inscription correspondant à votre activité
   - Hébergement touristique
   - Organisation / diffusion de séjours
   - Autre activité

   Cliquez ici

2. Envoyer les pièces justificatives demandées par mail à : nouvelle-aquitaine@unat.asso.fr

Vous pouvez retrouvez toutes les informations relatives à l'adhésion sur notre site internet www.unat-nouvelle-aquitaine.fr dans la rubrique rejoinez-nous !

CRITÈRES DE LA LOI ECONOMIE SOCIAL ET SOLIDAIRE (ESS)

Les sociétés commerciales qui respectent les conditions suivantes font désormais partie de l'ESS :

- But poursuivi autre que le simple partage des bénéfices, recherche d'une utilité sociale

Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale les entreprises dont l'objet correspond à une des trois conditions suivantes :

1. Apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle, de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficaires de cette entreprise.
2. Contribuer à la lutte contre les exclusions et les imégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelle, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.
3. Concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnemenale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objecctifs mentonnées aux points précédents.

- Gouvernance démocratique : spécifier dans leur statut la manière dont elles l'organisent

- Gestion responsable, lucrative limitée : c'est s'assurer que la majorité des bénéfices sont réinvestis pour le développement ou le maintien de l'activité de l'entreprise. Ce faisant, c'est garantir que la rentabilité de l'entreprise est bien au service de son projet social.

Les principes suivants sont retenus :

1. Le prélèvement d'une fraction définie par arrêté et au moins égalem à 20% des bénéfices de l'exercice, affecté à la constitution d'une réserve statutaire obligatoire, dite "fonds de développement".
2. Le prélèvement d'une fraction définie par arrêté et au moins égale à 50% des bénéfices de l'exercice, affecté au report bénéficiaire ainsi qu'aux réserves obligatoires. Les bénéfices sont diminués, le cas échéant, des pertes antérieurs.
3. L'interdiction pour la société d'amortir le capital et de procéder à une réduction du capital non motivée par des pertes, sauf lorsque cette opération assure la continuité de son activité.

AGREMENT "ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIAL" (ESUS)

Qu'est ce que l'agrément ESUS ?

L'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit « agrément ESUS » s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Quelles conditions devez-vous remplir pour obtenir l'agrément ESUS ?

- Poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal, en direction des publics ou de territoires vulnérables, ou en faveur de la préservation et du rétablissement de la cohésion sociale et territoriale , de l'éducation à la citoyenneté par l'éducation populaire, du développement durable et solidaire ou de la solidarité internationale
- Prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact sur le compte de résultat de l'entreprise
- Avoir une politique de rémunération respectant deux conditions :
  - La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à sept fois le smic
  - La rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le smic
- Les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

Comment obtenir l'agrément ESUS ?

Pour obtenir le label ESUS, vous devez remplir un dossier de demande d'agrément ESUS.
Les dossiers sont disponibles en ligne sur le site des Dreets (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Quelle est la durée de l'agrément ESUS ?

L'agrément ESUS est généralement délivré pour une durée de cinq ans.
Toutefois, sa durée est limitée à deux ans pour les entreprises créées depuis moins de trois ans au moment de la demande d'agrément.

LES COTISATIONS

Les montants ont été validé lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 2021. L'appel à cotisation s'effectue, les années suivantes, au cours du mois de Janvier.

Toute structure réputée adhérente au 1er Janvier est donc redevable de sa cotisation pour la entière qui suit :

	Membres Nationaux *	Membres Régionaux **
Association non gestionnaire	360 €	410 €
Association gérant 1 à 5 équipements	360 € + 60 € par équipement	360 € + 60 € par équipement
Association gérant + de 6 équipements	358 € + 90 € par équipement	358 € + 90 € par équipement

*Structure Nationale : rattachée à un réseau fédéré ou centralisé déjà adhérent à l'UNAT Nationale (ex : Ethic Etapes, LFAJ, FUAJ, Azureva, Ligue de l'Enseignement...)

**Structure Régionale : rattachée à aucune structure ou réseau national

CHIFFRES CLES DE L'UNAT NOUVELLE-AQUITAINE

- 66 membres
- 162 hébergeurs
- 36 293 lits touristiques
- 31 organisateurs de séjours
- 156 285 191 € de chiffre d'affaires
- 2 725 197 nuitées
- 1 782 ETP

Répartition des différents types d'hébergements touristiques

5ème région en terme d'hébergements touristiques

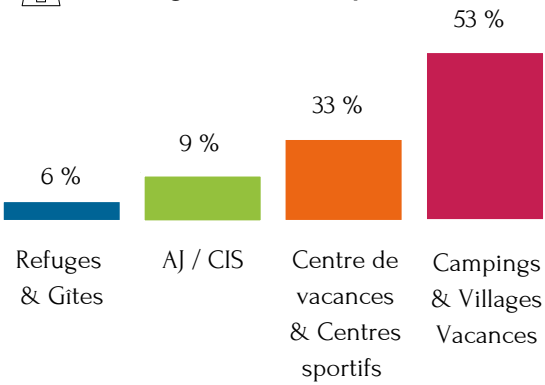

Source UNAT'Obs 2021

Vous souhaitez nous rejoindre ? Contactez nous !

Union Nationale des Associations de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine
67 rue de Maurian - 33290 Blanquefort

07.49.50.01.88

nouvelle-aquitaine@unat.asso.fr

www.unat-nouvelle-aquitaine.fr

UNAT Nouvelle Aquitaine
Le tourisme au service des hommes et des territoires